
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mil vingt, et le 20 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 13 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des contraintes sanitaires de distanciation, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Gwladys ANDRE-LELOUP, Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT, Patricia PIGEON
MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Christian EDLINGER, Christophe GALVANI, Pascal HAMMAN, Eric PICCO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Dominique THEOBALD

Absente excusée : Mme. Marie-Laure FORNIES

0. COMMUNICATIONS

Le Maire signale à l'assemblée que les travaux de fauchage et de débroussaillage le long des chemins ont été menés de manière exhaustive, sous la surveillance de M. EDLINGER, pour un coût de 3 936 € T.T.C. Sur suggestion de ce dernier, il sera éventuellement possible de surseoir à ces travaux en 2021, puis de programmer une nouvelle intervention consistante en 2022.

Les travaux d'accessibilité au cimetière ont été menés à bien vers la partie basse du cimetière. Dans un souci de maîtrise des coûts, le chantier a été réalisé par l'ouvrier communal, avec le soutien bénévole de deux élus, M. RESLINGER, Adjoint, et M. EDLINGER, Conseiller Municipal.

Conformément aux décisions prises en dernière séance, la Fête de St-Nicolas ne pourra pas être organisée au vu du contexte sanitaire. Les familles candidates à la distribution de friandises en porte-à-porte ont été appelées à se faire connaître en mairie.

La Commune de VARIZE-VAUDONCOURT a souhaité s'associer à la 7^e édition de l'opération « une pile = 1 don pour le Téléthon ». Les piles usagées seront récoltées en mairie jusqu'au 15 janvier 2021. Il est rappelé que depuis 2014, cette opération a permis de récolter 40 millions de piles usagées et de soutenir la recherche contre les maladies génétique rares à hauteur de 227 000 €.

L'ouvrier communal connaissant des problèmes de santé, le Maire remercie les élus qui se sont déjà investis en accomplissant les tâches les plus urgentes. L'assemblée souhaite un prompt rétablissement à l'agent.

1. DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE A LEOVILLERS – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Par délibération en date du 18 septembre 2020, point n° 7, votre assemblée a été appelée à délibérer sur le projet de déclassement de la portion finale de voie communale desservant les Fermes de Léovillers.

A la relecture est apparue une erreur de rédaction, à savoir que la parcelle n° 37 concernée par le projet se trouve en section n° 699-19 du ban communal et non 699-37 comme indiqué. Le Conseil Municipal prend acte de cette rectification, étant précisé que la section 699-37 n'existe pas sur le ban communal.

Il est précisé que l'enquête publique devrait se dérouler du 6 au 21 janvier 2021.

2. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles D 2224-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport élaboré par la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères au titre de l'année 2019,

Prend acte de la présentation de ce rapport annuel qui est tenu à la disposition du public.

3. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu les articles D 2224-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport élaboré par la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2019,

Prend acte de la présentation de ce rapport annuel qui est tenu à la disposition du public.

4. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR TERRAINS PRIVES NON BATIS POUR LA POSE D'UNE CANALISATION PUBLIQUE D'EAUX PLUVIALES AU LIEUDIT « LA GRANDE CORVEE » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée en mairie du 9 au 23 septembre 2020, préalablement à l'établissement d'une servitude sur terrains privés non bâtis pour la pose d'une canalisation publique d'eaux pluviales au lieudit « la Grande Corvée ». Cette servitude est nécessaire à l'évacuation des eaux pluviales du Lotissement « le Clos des Mirabelliers » en cours de réalisation.

Le propriétaire du terrain à grever entendait s'opposer à cette servitude au motif que celle-ci aurait été constituée, par acte authentique en date du 14 décembre 2006, à l'usage exclusif du groupe scolaire. Réuni le 16 décembre 2019, le Bureau de la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois autorisait son Président à solliciter le Préfet pour l'établissement d'une déclaration d'utilité publique en vue de constitution de ladite servitude.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur expose que le choix technique opéré a été clairement justifié au regard de la situation géographique, des réseaux existants, des objectifs d'extension urbaine, du respect de l'environnement ainsi que des prévisions de dépenses. Il rappelle que les enjeux environnementaux ont été pleinement pris en compte, que la servitude ne portera pas atteinte à la destination actuelle du terrain d'assiette et que l'indemnisation du propriétaire est prévue. Il conclut par un avis favorable à l'établissement de la servitude d'utilité publique désignée.

Fort de cet exposé, le Conseil Municipal abonde dans le sens des conclusions du commissaire-enquêteur et demande au Préfet de prononcer l'utilité publique de ce projet d'établissement d'une servitude d'eaux pluviales au lieudit « la Grande Corvée ».

5. CREATION DE PARCS EOLIENS SUR LES BANS DE BOULAY-MOSELLE, HELSTROFF, MOMERSTROFF ET NARBÉFONTAINE – ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale en vue de création de parcs éoliens par la Société d'Exploitation Eolienne Momerstroff III (SEEM III) et la Société d'Exploitation Eolienne Momerstroff II (SEEM II), respectivement sur les bans de Momerstroff et Narbéfontaine pour la première et de Boulay-Moselle et Helstroff pour la seconde, est ouverte du 13 octobre au 17 novembre 2020.

Le Conseil Municipal est invité, de par la qualité de commune limitrophe, à formuler des avis sur ces deux projets.

L'historique de cette initiative est déjà fort ancien, les communes en cause ayant été démarchées par la Société EOLEC en 2008 dans le cadre désormais caduc des zones de développement éolien (Z.D.E.). Le périmètre projeté incluait alors Niedervisse au lieu de Narbéfontaine. La Commune de Varize-Vaudoncourt a elle aussi fait régulièrement l'objet de démarchages par diverses sociétés en vue d'implantations sur son propre ban.

Après examen des projets d'implantation, le Conseil Municipal rappelle être tout-à-fait favorable à la nécessité de transition énergétique, comprenant entre autres le volet éolien, mais déplore l'absence d'approche globale de la problématique sur le territoire, qui se traduirait par une meilleure cohérence dans le choix des sites d'implantation des éoliennes et une plus grande participation citoyenne. En l'état, l'assemblée formule un avis défavorable sur ces projets.

6. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.) DE L'AGGLOMERATION MESSINE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle qu'une enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, ayant inclus en dernier lieu le périmètre Houve et Pays Boulageois, se déroule du 26 octobre au 27 novembre 2020. La problématique complexe qui s'attache à cette initiative a été présentée sur le site préfectoral dédié aux enquêtes. La finalisation du document entraînera des adaptations des documents régissant l'urbanisme, dans une vision globale de maîtrise de l'espace et notamment de limitation de la distraction des terres agricoles, mais aussi d'organisation des flux de déplacements et de préservation des paysages.

Considérant la hiérarchisation de la procédure et la compétence de pilotage d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de la responsabilité de la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation complémentaire quant à ce projet de révision du S.C.O.T. de l'Agglomération Messine.

7. OUVERTURE DE CREDITS

Afin de permettre la clôture de l'exercice comptable 2020, le Conseil Municipal entérine les virements de crédits suivants.

d'une part, pour la liquidation des salaires et cotisations :

- prélèvement de 500 € à l'article 6718 « autres charges exceptionnelles de gestion ;

- apport de 250 € à l'article 6413 « rémunération personnel non titulaire » ;
- apport de 250 € à l'article 6454 « cotisations chômage ».

d'autre part, pour la participation au fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péricolaire des Saules de la Nied, suite aux dépenses induites par la crise sanitaire :

- prélèvement de 3 000 € à l'article 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » ;
- prélèvement de 3 000 € à l'article 615231 « entretien voirie » ;
- apport de 6 000 € à l'article 657358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements ».

8. TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DE PLAPPECOURT

Les travaux de voirie entrepris en 2014 sur le Chemin de Plappecourt n'ont pas permis d'assurer un confort suffisant de la bande de roulement pour les usagers. Des devis ont été sollicités afin de rétablir des conditions de circulation optimales.

Après analyse, il ressort que l'opération a pu être menée cette semaine. En application de la délégation accordée en séance du 23 mai 2020, le Maire a signé deux commandes portant sur les ouvrages suivants :

- avec l'Entreprise KIEFFER dont le siège social est à Piblange, pour réaliser un fraisage et un broyage de la bande de roulement afin de rétablir son homogénéité, moyennant un coût de 2 750 € H.T. ;
- en faveur de l'E.A.R.L. de Léovillers, en vue de la réfection au moyen d'un enduit multicouche, pour un coût de 11 440 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte de ces réalisations.

9. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Considérant que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ;

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et ce, par convention ;

Considérant en outre la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire ;

Considérant que pour assurer la continuité du service, le Maire propose de renouveler l'adhésion au service « Missions Intérim et Territoires » mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle ;

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au Centre de Gestion de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- autorise le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Centre de Gestion de la Moselle, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

10. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE

Le Conseil Municipal rencontre la Municipalité de Bannay, afin de procéder à l'analyse des dépenses intercommunales.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2019 / 2020 :

Fonctionnement église et cimetière :

TOTAL :		3120,22 €	à répartir entre :	
VARIZE- VAUDONCOURT	561 habitants :	3120,22	x 561 / 636	= 2752,27 €
BANNAY	75 habitants :	3120,22	x 75 / 636	= 367,95 €
Total	636 habitants			3120,22 €

MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY	367,95 €
--	-----------------

La répartition est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu par ailleurs qu'une contribution de 5 euros par enfant sera appelée au titre de la participation de dix-huit enfants domiciliés à Bannay à la distribution de friandises organisée pour la Fête de St-Nicolas.

La séance est levée à 20 h 50.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 20 novembre 2020.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Déclassement d'une portion de voie communale à Léovillers – Rectification d'une erreur matérielle
2. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères
3. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
4. Enquête publique relative à l'établissement d'une servitude sur terrains privés non bâtis pour la pose d'une canalisation publique d'eaux pluviales au lieudit « la Grande Corvée » - Avis du Conseil Municipal
5. Création de parcs éoliens sur les bans de Boulay-Moselle, Helstroff, Momerstroff et Narbéfontaine – Enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement – Avis du Conseil Municipal
6. Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de l'Agglomération Messine – Avis du Conseil Municipal
7. Ouverture de crédits
8. Travaux de réfection du Chemin de Plappecourt
9. Mise à disposition de personnel contractuel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle – Signature d'une convention
10. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière

Emargement des participants :

Gwladys ANDRE-LELOUP

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON

Brigitte COLLIOT

Christian EDLINGER

Marie-Laure FORNIES (absente)

Christophe GALVANI

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Evelyne LAMPERT

Eric PICCO

Patricia PIGEON

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Dominique THEOBALD